

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

Le 20 mars 2025

Assemblée du conseil d’administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 20 février 2025 à dix-neuf heures à la MRC de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé, salle St-Laurent.

Les administrateurs présents sont :

Le président, M. Bernard Gaudreau, ville de Neuville par visioconférence Teams ;
M. François Trottier, ville de Cap-Santé par visioconférence Teams ;
M. Jean Cloutier, municipalité de Deschambault-Grondines ;
Mme Sylvie Lambert, ville de Donnacona ;
M. Marcel Gaumond, ville de Fossambault-sur-le-Lac ;
M. Michel Cordeau, ville de Lac-Saint-Joseph ;
M. Daniel Arteau, ville de Lac-Sergent ;
M. Marcel Picard, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban - par visioconférence Teams ;
M. Mario Dupont, ville de Pont-Rouge ;
Mme Joëlle Genois, ville de Portneuf ;
M. Francis Marcotte, municipalité de Saint-Alban ;
Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile ;
M. Denis Naud, municipalité de Saint-Casimir ;
M. Marc-Antoine Gagnon, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
M. Sébastien Leclerc, municipalité de Sainte-Christine-d’Auvergne ;
M. Daniel Perron, municipalité de Saint-Gilbert ;
M. Cédric Champagne, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;
M. Mario Paquet, ville de Saint-Marc-des-Carrières ;
M. Yvan Barrette, ville de Saint-Raymond ;
M. Jacques Delisle, municipalité de Saint-Thuribe ;
M. Saul Branco, ville de Shannon.
M. Archill Gladu, MRC de Portneuf (pour les TNO) ;

Sont également présents :

M. David Loranger-King, directeur général ;
Mme Élane Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière – par visioconférence Teams ;
Mme Christine Corbin, adjointe de direction.

Est (sont) absent(s) :

Mme Danielle Ouellet, municipalité de Rivière-à-Pierre ;
M. Guy Germain, municipalité de Saint-Ubalde ;

Le quorum étant constaté, la réunion peut débuter.

PRÉSIDENT D’ASSEMBLÉE

Compte tenu que le président, M. Bernard Gaudreau, participe à distance à l’assemblée, le vice-président, M. Mario Dupont, agit à titre de président d’assemblée.

024-03-2025

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE M. JACQUES DELISLE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

025-03-2025

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

Madame Amélie Roy, CPA Mallette soumet le rapport financier de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Ce rapport démontre des revenus de fonctionnement et d’investissement totalisant 19 472 510 \$ et des charges de 18 312 133 \$, soit un excédent de l’exercice avant conciliation à des fins fiscales de 728 107 \$. L’excédent de fonctionnements de l’exercice à des fins fiscales, après conciliation, se chiffre à 1 022 580 \$.

Après présentation et étude du rapport,

**SUR LA PROPOSITION DE M. JEAN CLOUTIER,
IL EST RÉSOLU:**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte le rapport financier pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, tel que préparé par Mallette, comptable agréé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2025

3.1 CORRECTIONS ET SUIVI

Aucune.

3.2 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. SYLVIE LAMBERT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 20 février 2025 soit adopté tel que rédigé ;

QUE le président et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

M. Bernard Gaudreau quitte l'assemblée avant l'adoption de la résolution suivante.

À la suite de la discussion, la résolution suivante est adoptée :

4.1 MODE D'AFFECTATION DES SURPLUS BFS (PAR SECTEUR) POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance du mode d'affectation des surplus du service de vidange des installations septiques par secteur pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'excédent par secteurs se détaille comme suit : Secteur A/B : 227 182 \$, Secteur C : 147 719 \$, Secteur D : 178 737 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif soumet la proposition de réserver une somme afin de pallier aux investissements futurs dans le but de maintenir les actifs ainsi que pour les réparations qui pourraient survenir en cours d'année, et ce, à la hauteur de 125 000 \$ pour le secteur A/B, 50 000 \$ pour le secteur C et 50 000 \$ pour le secteur D, pour un total de 225 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le solde restant du surplus affecté par secteur sera redistribué aux municipalités membres selon leurs secteurs respectifs, et ce, au premier versement de la quote-part de 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le représentant substitut de la Ville de Lac-Sergent propose plutôt de redistribuer entièrement les surplus affectés de 2024 par secteurs aux municipalités concernées;

La proposition est mise au vote par secteur.

**SUR LA PROPOSITION DE M. DENIS NAUD,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf réserve une somme pour le secteur A/B de 125 000 \$ afin de pallier aux investissements futurs dans le but de maintenir les actifs ainsi que pour les réparations qui pourraient survenir en cours d’année, et que le solde restant du surplus affecté de 102 182 \$ soit redistribué aux municipalités de ce secteur lors du premier versement de la quote-part de 2025;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PERSONNES PRÉSENTES PAR 8 VOIX CONTRE 3

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf réserve une somme pour le secteur C de 50 000 \$ afin de pallier aux investissements futurs dans le but de maintenir les actifs ainsi que pour les réparations qui pourraient survenir en cours d’année, et que le solde restant du surplus affecté de 97 719 \$ soit redistribué aux municipalités de ce secteur lors du premier versement de la quote-part de 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf réserve une somme pour le secteur D de 50 000 \$ afin de pallier aux investissements futurs dans le but de maintenir les actifs ainsi que pour les réparations qui pourraient survenir en cours d’année, et que le solde du surplus affecté de 128 737 \$ soit redistribué aux municipalités de ce secteur lors du premier versement de la quote-part de 2025.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PERSONNES PRÉSENTES PAR 2 VOIX CONTRE 1

028-03-2025

4.2. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance des états financiers au 28 février 2025, transmis dans les délais requis;

**SUR LA PROPOSITION DE M. ARCHILL GLADU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve les états financiers au 28 février 2025 tels que préparés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

029-03-2025

4.3. APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 28 FÉVRIER 2025

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL ARTEAU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des déboursés ci-dessous pour la période se terminant le 28 février 2025 :

**Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
Liste des déboursés février 2025**

Description	Montant
Rémunération et avantages sociaux	332 812,51 \$
Crédits-baux - Camions collectes	215 735,13 \$
Entretien machineries	114 882,08 \$
Collectes des matières recyclables, déchets et organiques	113 951,91 \$
Diesel/essence	78 785,20 \$
Règlement d'emprunt 39-2023	67 648,82 \$
Sous-traitance	38 532,65 \$
Location d'équipements	33 434,36 \$
Électricité	29 965,50 \$
Entretien d'équipements spécialisés	28 709,31 \$
Honoraires professionnels	25 023,49 \$

Entretien d'équipements	24 011,15 \$
Entretien bâtiments	20 978,95 \$
Écocentres - Opérations	17 732,80 \$
Assurances	17 022,89 \$
Technologies de l'information	9 463,29 \$
Acquisition d'immobilisations	8 766,11 \$
Fournitures	8 674,46 \$
Vêtements, bottes et fournitures de travail	7 126,93 \$
Taxes municipales	4 766,12 \$
Gaz propane	3 613,31 \$
Frais de transports	3 484,35 \$
Quincaillerie / outils	2 941,51 \$
Communications	2 923,15 \$
Frais de formation	2 905,51 \$
Analyses de laboratoire	1 717,72 \$
Contrat collecte BFS	1 605,63 \$
Associations/adhésions/abonnements	1 128,58 \$
Extermination	896,81 \$
Remboursement appareils de réfrigération pour recyclage	725,00 \$
Analyses de laboratoire	684,10 \$
Licence et permis	662,47 \$
Quincaillerie / Outils	629,69 \$
Honoraires professionnels	551,87 \$
Frais de réception	367,58 \$
Autres biens non durables	294,30 \$
Réparations biens d'autrui	206,04 \$
Total février 2025	1 223 361,28 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Élane Verret, secrétaire-trésorière de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, certifie que la Régie possède les crédits nécessaires au paiement de ses dépenses ci-dessus énumérées.

Élane Verret, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

030-03-2025

4. APPROBATION DES COMPTES CLIENTS AU 28 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des comptes clients au 28 février 2025 ;

SUR LA PROPOSITION DE M. JACQUES DELISLE, IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 28 février 2025 telle que transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

031-03-2025

**4.5 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE FONDS RÉGIONAL DE LA CAPITALE
NATIONALE (FRCN)**

M. Mario Dupont informe les membres du conseil que la Régie a déposé une demande de financement au Fonds Régionale de la Capitale (FRCN) pour son projet pilot de Régie intelligente.

Le projet de Régie Intelligente comporte trois projets pilotes complémentaires et intégrés :

- 1. La collecte intelligente
- 2. L’analyse de faisabilité pour du tri et traitement intelligent v4.0
- 3. La solution d’intelligence environnemental.

En simultanée, ce projet permettra à la Régie d’améliorer sa littéracie technologique de façon générale et contribuera indirectement à optimiser ses processus d’affaires dans le reste de ses activités.

La demande de financement déposé au FRCN est divisée au prorata de la Quote-part municipale facturée par la Régie en 2025 aux municipalités membres de la MRC de la Jacques-Cartier (22%) et de la MRC de Portneuf (78%), soit 112 255 \$ et 386 745 \$ respectivement.

M. Loranger-King informe le conseil d’administration que la MRC de Portneuf a accepté la demande d’aide financière mais que la MRC de la Jacques-Cartier aurait refusé la demande.

5. COMMUNICATIONS

5.1 RELAIS POUR LA VIE PORTNEUF – 14 JUIN 2025

032-03-2025

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf souhaite de créer une équipe pour le Relais pour la vie de Portneuf qui a lieu le 14 juin 2025 à Donnacona ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a pour but d’amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE Mme Elaine Verret sera la capitaine de l’équipe de La Régie verte;

CONSIDÉRANT QUE la Régie invite les membres du conseil d’administration à se joindre à l’équipe ;

CONSIDÉRANT QU’UN don de 1 000 \$ sera remis au nom de la Régie pour souligner sa participation et qu’un chandail officiel sera également offert aux participants de l’équipe ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. ARCHILL GLADU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise la création d’une équipe de la Régie au Relais pour la vie de Portneuf le 14 juin 2025 et autorise le versement d’un don corporatif de 1 000 \$ afin de souligner sa participation.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.2 DISTRIBUTION DE COMPOST 2025

M. Mario Dupont informe le conseil d’administration que le compost sera distribué encore cette année et qu’une communication a été transmise aux municipalités membres de la Régie en ce sens.

5.3 PROJET RÉCUPÉRATION TUBULURE 2025

M. Mario Dupont informe le conseil d’administration que la conférence de presse du projet de récupération de tubulures s’est déroulée le 27 février 2025.

Cette conférence de presse en collaboration avec la Fondation Alcoa, la Fondation Gravir et l’Association des personnes handicapées de Portneuf (APHP), a permis d’annoncer le lancement d’un projet innovant de récupération des tubulures d’érablière sur son territoire. Ce projet associe développement durable et inclusion sociale, en permettant à des

personnes ayant des limitations fonctionnelles de prendre part activement à des initiatives environnementales significatives.

6. **GESTION CONTRACTUELLE**

6.1 **OCTROI DE CONTRAT**

033-03-2025

6.1.1 **TRAVAUX POUR LA FERMETURE PARTIELLE DE LA CELLULE 3B**

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a demandé des soumissions publiques pour les travaux de fermeture partielle de la cellule 3B ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus pour ce mandat sont inclus dans le fonds de fermeture ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL AVEC TAXES
Rochette excavation inc.	443 846,04 \$
Construction Lemay inc.	449 579,84 \$
T.G.C inc.	496 931,02 \$
Les excavations Lafontaine inc.	545 723,09 \$
J-M Leclerc Excavation inc.	607 299,89 \$
Groupe Colas Québec inc.	609 367,50 \$
Eurovia Québec Construction inc.	680 798,14 \$

**SUR LA PROPOSITION DE MME SYLVIE LAMBERT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat à Rochette Excavation inc. pour les travaux de fermeture partielle de la cellule 3B au montant de 443 846,04 \$, et ce, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

034-03-2025

6.1.2 **PROJET PILOTE - IMPLANTATION DE CAPTEURS INTELLIGENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf désire implanter des capteurs intelligents au complexe environnemental ;

CONSIDÉRANT QUE l’implantation des capteurs fournira à la Régie une solution de surveillance environnementale intelligente afin d’améliorer la compréhension des émissions d’odeurs potentielles et de minimiser leurs impacts sur la communauté environnante;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a identifié Envirosuite comme le seul fournisseur pouvant fournir ce service ;

CONSIDÉRANT QU’Envirosuite a déposé une soumission conforme pour faire l’implantation des capteurs intelligents de 127 000 \$ plus taxes pour l’abonnement aux logiciels, obtenir l’accès à l’équipement technologique, le support technique et la formation requise ;

CONSIDÉRANT QU’il s’agit d’un projet pilote d’un an dont les coûts sont financés au moyen d’une contribution financière du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN), du Fonds de recherche du Québec (FRQ), de la Ville de Québec et de la Régie à même son budget de fonctionnement;

**SUR LA PROPOSITION DE M. YVAN BARRETTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie un contrat à Envirosuite, pour faire l'implantation des capteurs intelligents pour une année, au prix soumis de 127 000 \$ excluant les taxes applicables.

QUE la Régie autorise le directeur général à signer tout document au nom de la Régie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

035-03-2025

6.1.3 LOCATION À LONG TERME D'UN CAMION DE COLLECTE DE RELÈVE

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit maintenir les opérations de collecte des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit avoir un minimum de camion disponible pour effectuer la collecte des matières résiduelles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie loue actuellement un camion de relève à Location de camions Excellence Paclease pour une location à court terme mensuel dont le prix varie aléatoirement selon les conditions du marché ;

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux pour la Régie de maintenir la location d'un camion de relève à long terme pour les opérations ;

CONSIDÉRANT QU'un prix a été demandé à Location de camions Excellence Paclease pour la location d'un camion de relève pour une période d'une année ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de 10 347 \$ par mois pour un total de 124 164 \$, incluant les frais d'entretien du camion et les frais variables ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour cette location à long terme sont prévus à même le budget courant ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARCEL GAUMOND,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat à Location de camions Excellence Paclease pour la location d'un camion de relève sur une période d'une année au prix soumis de 10 347 \$ par mois pour un total de 124 164 \$, excluant les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

036-03-2025

6.1.4 ACQUISITION D'UN CONTENEUR POUR LE PANNEAU ÉLECTRIQUE DU CAPTAGE DU BIOGAZ

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit faire l'acquisition d'un conteneur afin d'y installer le panneau électrique du captage de biogaz pour s'assurer que celui-ci ne soit pas exposé aux rigueurs du climat ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé des prix pour cette acquisition ;

CONSIDÉRANT QUE Conteneurs Experts a soumis un prix pour un conteneur de 20' high cube, incluant l'isolation intérieure et la climatisation ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour réaliser ce mandat sont prévus dans le règlement d'emprunt 39-2023 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JACQUES DELISLE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat à Conteneurs Experts pour l'acquisition d'un conteneur pour installer le panneau électrique du captage de biogaz au prix soumis de 26 304,25 \$ incluant les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du bordereau de la correspondance qui a été préparée en date 20 mars 2025.

8. **AFFAIRES DIVERSES**

Aucun sujet n'est ajouté.

037-03-2025

10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h33 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL PERRON,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière